



Site de rencontres coquines...et mon erreur

Par Jeanpietre06

Bonjour,

J'ai aidé une jeune femme avec qui je suis devenu ami pour qu'elle arrête une activité d'escort.

Elle m'a promis de me rembourser par virement un peu chaque mois.

Puis elle a changé d'avis et m'a dit qu'elle ne pourrait pas me rendre mes ? qu'elle préfère que l'on trouve un accord "charnel" contre ?...pour apurer sa dette.

J'ai toutes ses coordonnées, on s'est vu une fois pour prendre un verre.

Je précise que j'ai fait les virements bancaires en mettant prêt XX (sur le libellé avec son prénom)

Je lui ai dit que je voulais qu'elle me fasse une reconnaissance de dette, et que j'acceptais qu'elle me paie 1 fois par mois par virement.

Ce à quoi elle a dit qu'elle verrait, et que si je n'étais pas content, je devais prendre un avocat...

****Merci de rester sur la partie conseils****

Je m'en veux suffisamment, et je n'ai pas besoin de m'enfoncer plus...(même si je sais que 3/4 des gens ici seront me parler en toute gentillesse)

Que puis-je ou dois-je faire?

merci pour votre analyse

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est la somme totale que vous avez prêtée à cette dame ?

Avez-vous des traces écrites prouvant que c'est un prêt (autrement que le libellé des virements) ? Des échanges par SMS ou par mail par exemple ?

Vous avez bien fait de refuser sa proposition, ça vous aurait mis dans une situation illégale.

Par Jeanpietre06

Bonjour, 2500? en plusieurs fois

oui échanges sms/whatsapp ou elle dit qu'elle ne sait pas comment me remercier, et que sans moi elle serait contrainte de faire cette activité.

Mais ces messages sont aussi contre moi, j'appréciais la teneur de nos échanges et je lui ai dit que j'étais amoureux elle...que c'était immoral vu que j'ai 30 ans de plus qu'elle...ce à quoi elle répondait que non elle appréciait mes messages et que c'était la 1ère fois qu'on lui disait cela (surement me mettre en confiance pour avoir mes ?...)

Oui je suis bête...je m'en rends compte.

"Vous avez bien fait de refuser sa proposition, ça vous aurait mis dans une situation illégale."

Merci de vos conseils, et oui, je me doute, sans parler du côté moral...quel idiot d'être tombé amoureux...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Etes vous même certain que c'est une jeune femme avec qui vous correspondez ?

[url=https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/comment-reagir-en-cas-descroquerie-sentimentale]https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/comment-reagir-en-cas-descroquerie-sentimentale[/url]

Peine principale

Le fait de recourir aux services d'une personne qui se prostitue est une contravention qui est punie d'une amende de 1500 ?.

source :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2532]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2532[/url]

Par Isadore

oui échanges sms/whatsapp ou elle dit qu'elle ne sait pas comment me remercier, et que sans moi elle serait contrainte de faire cette activité.

Et qui disent sans équivoque que c'était un prêt qu'elle s'engageait à vous rembourser, et pas un don ? Vu la nature de votre relation, un cadeau aurait été parfaitement crédible.

Mais ces messages sont aussi contre moi, j'appréciais la teneur de nos échanges et je lui ai dit que j'étais amoureux elle...que c'était immoral vu que j'ai 30 ans de plus qu'elle...ce à quoi elle répondait que non elle appréciait mes messages et que c'était la 1ère fois qu'on lui disait cela

Si elle est majeure, il n'y a rien d'illégal à être amoureux d'une femme plus jeune et à le lui dire, sauf si ça vire au harcèlement. La bêtise ou la naïveté sont des choses qui ne regardent pas la loi. Si votre relation "épistolaire" était mutuellement consentie et que vous n'avez pas tenu de propos illégaux (insultes, menaces...) juridiquement personne n'a rien à y redire. La moralité est votre problème personnel.

Sans reconnaissance de dette écrite, par ailleurs obligatoire pour les prêts de plus de 1500 euros (article 1359 du code civil), vous allez avoir du mal à prouver que cet argent était un prêt et non un don.

Si vous avez une protection juridique, demandez lui son avis sur le dossier (il va falloir montrer les messages, ne vous inquiétez pas ils auront vu pire et sont tenus au secret). Sinon demandez son avis à un avocat gratuit (lui aussi aura vu pire et est tenu au secret professionnel) :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706[/url]

Vous saurez si ça vaut la peine de tenter quelque chose en justice.

Par janus2

Etes vous même certain que c'est une jeune femme avec qui vous correspondez ?

A priori, oui...

on s'est vu une fois pour prendre un verre.

Par Jeanpietre06

Oui oui, elle existe vraiment.

et j'ai passé 1h avec elle en terrasse avec du monde autour, j'avoue avoir été berné, et avoir voulu l'aider. Mais même si j'ai été un moment flatté par le fait qu'une jeune femme s'intéresse à moi (jusqu'au dernier virement)

une fois de retour chez moi et le temps passant j'ai réalisé que c'était une folie pure et simple.

Elle m'écrit de temps en temps en me disant qu'elle est inquiète du fait que je ne réponde plus.

Mais aujourd'hui je m'interroge sur ma conduite à tenir pour qu'elle mette en place un virement mensuel pour me rendre mes ?

J'ai bien peur que ce soit peine perdue, surtout qu'elle connaît ma vie...famille...